

Reader's Digest. Cette attitude du ministre ne laisse pas de beaucoup m'inquiéter.

La Ligue d'études étrangères de Paris n'est qu'un seul parmi plusieurs créanciers à qui la Society for the Heritage of Canada doit plus d'un demi-million de dollars. A remarquer que le gouvernement a investi dans cette société plus d'un demi-million de dollars, et que celle-ci, maintenant dans la dèche, doit un demi-million de dollars, notamment à des étudiants.

● (2210)

Il est vraiment significatif que le ministre n'ait pas signalé dans son rapport qu'il avait vu la déclaration de faillite de cette société, outre qu'il connaissait les compagnies derrière lesquelles la société s'abrite très bien, et je veux parler de la société dont la raison sociale est la même, avec le nom de Toronto en sus. Je veux parler également de Palace Investments, M. and M. Travel, l'hôtel LaSalle, et le reste. Le ministre n'a cure des étudiants qui ont été lésés. Je me demande s'il se soucie vraiment de Marline et Charline Johnson, Helen Hollicks et Sue Messenger, quatre petites filles de Creston qui se sont fait dépouiller de \$410 chacune.

Le ministre dit qu'il a reçu des communications de deux créanciers seulement. Il n'a évidemment pas pris la peine d'ouvrir le journal et de s'informer. Il ne sait pas que l'Université d'Ottawa a perdu \$52,000. J'ai dit au secrétaire d'État qu'on avait abusé des Canadiens parce qu'ils croyaient qu'il s'agissait d'une agence gouvernementale, et je lui ai recommandé d'examiner la papeterie, le logo de la société et de lire ce qu'elle disait. Qu'est-ce que le secrétaire d'État nous a donné dans son rapport? Il nous a donné des photocopies de deux pièces de papeterie qui ne sont même pas pertinentes.

Si le secrétaire d'État s'était donné la peine de consulter les syndics, il aurait vu l'habile documentation qu'on produisait, le logo où figurait le drapeau canadien et qui laissait croire qu'il s'agissait d'un organisme et d'une agence du gouvernement. Il ne s'est pas montré préoccupé dans ses déclarations de l'argent qui a été fourni à cette société par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En fait, il a dit que l'on avait recommandé qu'aucune subvention ne soit accordée pour le projet relatif à la nature vierge, mais que le ministère des Affaires indiennes l'avait fait quand même.

Le ministre ne semble pas s'être soucié des demandes de charité adressées par la Société. Le ministre du Revenu national (M. Basford) a remis à la Société un certificat attestant que les dons qui lui sont versés sont déductibles aux fins du fisc. Combien de deniers publics cette société a-t-elle reçus, et où est allé cet argent? Le secrétaire d'État a évité de répondre à ces questions. Il a refusé de mêler à cette affaire le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère du Revenu national, le ministre de la Justice (M. Lang) et le ministre du Revenu national. Je prétends que le secrétaire d'État rend un mauvais service aux Canadiens.

L'ajournement

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame l'Orateur, au début de 1971, lors de la planification préliminaire en vue de l'établissement d'Héritage Canada, les fonctionnaires du ministère s'étaient enquis auprès du ministère de la Consommation et des Corporations afin de s'assurer si le nom Héritage Canada pouvait servir à cet usage ou si on l'avait déjà enregistré pour une autre société ou une autre personne. On nous informa que nous pouvions nous en servir et qu'on le protégerait jusqu'à ce que nous soyons prêts à établir Héritage Canada.

Nous avons découvert par la suite que la Society for the Study of the Heritage of Canada avait précédemment adopté un titre abrégé, Heritage of Canada, pour son usage de tous les jours, y compris pour les inscriptions dans le bottin téléphonique. Le ministère de la Consommation et des Corporations nous avait alors avisés qu'étant donné ces nouvelles circonstances nous ne pourrions pas, après tout, obtenir l'usage du titre Héritage Canada et que la seule manière pour nous de le faire serait d'entrer en contact avec la Society for the Study of the Heritage of Canada et de lui demander de consentir à cesser d'utiliser son titre abrégé, Heritage of Canada. On nous avisa également de nous préparer, le cas échéant, à payer une indemnisation à la société pour tous les frais raisonnables qu'elle aurait eu à faire en effectuant un tel changement. Comme par exemple l'impression de nouvelles en-têtes, de nouvelles brochures, de nouveau matériel publicitaire et ainsi de suite.

Après mûre réflexion en haut lieu au sein du ministère, il fut convenu que «Héritage Canada», pour plusieurs raisons, était absolument le nom qu'il fallait à l'organisation qu'on se proposait de créer et que, par conséquent, des négociations devraient être amorcées avec la Société pour la persuader de mettre fin à l'usage du titre court dans un délai convenable et lui offrir de lui rembourser tous les frais raisonnables qu'entraînerait le changement, les dépenses devant être prouvées par des pièces justificatives dûment authentifiées, ou autrement à la satisfaction du ministère.

C'est en septembre 1972 que le Conseil du Trésor a donné l'autorisation d'entamer les négociations avec la société. Ce fut fait immédiatement et, en octobre 1972, les représentants de la société ont signé un accord juridique acceptable pour le ministère. En vertu de cet accord, la société recevait \$79,262 après avoir fourni les documents nécessaires. «Héritage Canada» a en réalité versé cette somme au début de 1973; les fonds provenaient de subventions d'exploitation et d'entretien accordées auparavant par le gouvernement fédéral à «Héritage Canada», au moment de sa création. Voilà la nature des rapports du ministère avec cet organisme.

Le député que cette dépense de \$500,000 choque ferait bien de voir comment cet argent a été dépensé. J'aimerais également lui rappeler que les fonds en question ont été consacrés à un programme utile qui a procuré à des centaines de personnes âgées plus de joies, d'aventure et de sensations fortes qu'elles n'en avaient jamais eues.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.